



18 mars 2021

## **PFAS dans les eaux souterraines**

### **Le Canton du Valais renforce la surveillance et définit une stratégie relative aux PFAS**

**Les pollutions par des PFAS constituent un défi planétaire en raison de la dangerosité pour la santé de ces produits chimiques, largement utilisées dès les années 70 dans l'élaboration de produits de consommation. Le Canton du Valais s'est penché activement sur le risque de contamination des eaux souterraines par des PFAS et met en œuvre une stratégie pionnière en Suisse en surveillant de manière élargie les eaux souterraines, en réduisant les risques de nouvelles pollutions et en assainissant les sites pollués. Des mesures sont d'ores et déjà en cours sur 5 sites contaminés.**

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ont, dès les années 70, largement été utilisées dans l'élaboration de produits de consommation (p.ex. mousses d'extinction d'incendie, électronique, cosmétiques, peintures, laques, vêtements). Leur emploi et leur élimination les disséminent dans l'environnement, où elles s'accumulent, y compris dans les plantes et les êtres vivants. Ces substances, qui représentent un danger pour la santé, ne se dégradent quasiment pas dans l'environnement et dans les organismes vivants. La pollution de l'environnement par des PFAS constitue un problème croissant au niveau mondial. Les PFAS regroupent plus de 4'700 différents composés chimiques, dont certains sont déjà interdits d'usage. Les limites maximales dans l'eau potable et les denrées alimentaires sont actuellement réexaminées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Le Canton du Valais figure parmi les premiers cantons suisses à avoir contrôlé les PFAS dans les eaux souterraines, fixé les démarches à entreprendre et débuté avec l'assainissement des sites pollués.

Le Service de l'environnement (SEN) a contrôlé les eaux souterraines en aval des sites susceptibles d'être pollués en raison de l'utilisation de PFAS dans des mousses d'extinction d'incendie ou processus industriels, ainsi qu'en amont de puits d'eau potable. Ces investigations ont révélé qu'au total 5 sites s'avèrent fortement pollués par des PFAS et requièrent un assainissement. Un autre site requiert une surveillance, deux sites sont pollués selon des concentrations largement inférieures au seuil critique et 16 sites ne sont pas affectés par ces polluants. Aucun des échantillons prélevés en amont de captage public d'eau potable actuellement en exploitation n'est contaminé. Les pollutions engendrant un besoin d'assainissement sont localisées au sein des sites industriels de Viège, d'Evionnaz, de Monthey et de Collombey, ainsi que du centre d'instruction de la protection civile à Grône. À Viège,



l'assainissement de l'ancienne place d'exercice des pompiers de Lonza a déjà débuté en 2020 et correspond au premier assainissement de pollution aux PFAS en Suisse. La pollution des autres sites fait l'objet d'investigations en cours et devrait être confinée conformément à la demande du SEN.

Le SEN s'est attelé activement à la problématique des PFAS dans les eaux souterraines et a fixé une stratégie fondée sur 5 points :

- La surveillance de la qualité des eaux souterraines sera élargie.
- De nouvelles pollutions liées à l'utilisation de mousses incendie seront évitées.
- Les risques liés à l'utilisation d'eaux souterraines polluées seront continuellement contrôlés.
- La propagation des PFAS dans les eaux souterraines sera réduite autant que possible avec la mise en place de mesures de confinement.
- Les sites contaminés et leurs panaches seront assainis.

Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) a d'ores et déjà contrôlé, en octobre 2019, les puits d'eau potable. Tous les échantillons étaient conformes aux exigences légales relatives aux PFAS. À l'avenir, les contrôles des concentrations en PFAS dans les puits d'eau potable seront poursuivis.

Afin de mettre en œuvre sa stratégie, le SEN collabore entre autres avec les industries concernées, l'Office cantonal du feu, le Service de la consommation et affaires vétérinaires, ainsi que le Service cantonal de l'agriculture. L'objectif principal est la sécurité de la population, la protection des eaux potables et souterraines, ainsi que le traitement des sites contaminés en Valais.

#### **Personnes de contact**

**Christine Genolet-Leubin**, Cheffe du Service de l'environnement, 027 606 31 63

**Yves Degoumois**, adjoint du Service de l'environnement, 076 409 39 92